

Commune de Longechenal
131 rue de la soierie
38690 Longechenal

Séance du Conseil municipal du mardi 23 janvier 2024 à 20 h 00

PROCES VERBAL

Date de la convocation : le 17 janvier 2024

Affichée : le 17 janvier 2024

Nombre de conseillers en exercice : 15

Absent avec procuration : 1

Absent excusé : 0

Absents : 4

L'an deux mil vingt-quatre, le 23 janvier à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Longechenal dûment convoqué en séance ordinaire, s'est réuni sous la présidence de M. Charles FERRAND, maire.

Présents : M. Charles FERRAND, maire, Mme Marie Christine ROUDET, M. Patrick FERRAND, M. Christophe PRUDHOMME adjoints (arrivé au point numéro 2), M. Sébastien BELLIN-CROYAT, M. Romaric CHAVANT, M. Daniel GIMENEZ, M. Michel LAURENT, Mme Aurélie NICOD, Mme Stéphanie RUIZ.

Absent avec procuration : Mme Claire LASSEUR.

Absents : M. Gilles CHAVANT, M. Raphaël COMTE, M. Christophe DELMAS, Mme Margaux DROOGMANS.

Secrétaire de séance : Patrick FERRAND.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Charles FERRAND, maire.

Il donne lecture du pouvoir accordé par Mme Claire LASSEUR à M. Patrick FERRAND.

Validation du compte rendu du conseil municipal du 21 décembre 2023.

1/ Subvention DETR enfouissement rue de la Paroisse avec maîtrise d'œuvre.

Lors de sa séance du 25 mars 2021, le conseil municipal a missionné la société ALP'ETUDES pour une étude d'avant-projet concernant une nouvelle tranche de travaux rue de la Paroisse. Le bureau ALP'ETUDES a restitué le 3 janvier 2022 son projet pour des aménagements de sécurisation et les eaux pluviales de cette voirie. Ces travaux d'aménagement seront réalisables à la suite de la tranche d'assainissement planifiée par le pôle environnement de BIÈVRE ISÈRE COMMUNAUTÉ pour le premier semestre 2024.

L'enfouissement des réseaux : éclairage public, distribution d'électricité et télécommunication sera réalisé en coordination avec les réseaux humides, sous la maîtrise d'œuvre de TERRITOIRE d'ÉNERGIE ISERE. Après présentation de l'étude d'avant-projet d'aménagement de sécurité au centre village rue de la Paroisse tranche N° 2, programme initié en 2022. Le conseil municipal lors de sa séance du 10 novembre dernier a délibéré du coût prévisionnel actualisé de l'opération, qui s'élève selon l'estimation chiffrée du bureau ALP'ETUDES à : 148 658.00 € HT soit 178 389.60 € TTC.

L'État subventionne les communes au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) programme 2024, Axe 1 : sécurisation, Catégories d'opération prioritaires : Travaux d'investissement

concernant la voirie communale, Taux d'intervention : 20 % du montant de dépenses HT (hors travaux d'eaux pluviales inéligibles).

Compte tenu de l'échéancier prévisionnel de l'opération : PRO / Consultation des entreprises 1er semestre 2024 / Travaux assainissement BIC et TE38 1er/2eme semestre 2024 / Travaux voirie septembre à novembre 2024 / DOE / Réception décembre 2024 et des éléments financiers ci-dessous :

Aménagement sécurité ESTIMATIF DU COUT DES TRAVAUX octobre 2023	
Poste de dépenses	Montants HT
Rue de la Paroisse travaux préparatoires DOE	4 400,00 €
Rue de la Paroisse tronçon AB	59 410,00 €
Rue de la Paroisse tronçon BC	52 917,00 €
Rue de la Paroisse tronçon CD	17 405,00 €
TOTAL TRAVAUX	134 132,00 €
ALPETUDES MARCHÉ DE MAITRISE D'OEUVRE RUE DE LA PAROISSE	
Poste de dépenses	Montants HT
PHASES DE MISSION : AVP PRO ACT VISA DET AOR	10 200,00 €
TOTAL TRAVAUX + MAITRISE D'OEUVRE HT	144 332,00 €

Aménagement sécurité PLAN DE FINANCEMENT décembre 2024			
Financement	Montant Subvention	Date de la demande	Taux
Département dotation territoriale	35 000,00 €	05/05/2023	24,25 %
Région	0,00 €		
Etat DETR	28 866,40 €	23/01/2024	20,00 %
Union européenne	0,00 €		
TOTAL SUBVENTIONS PUBLIQUES	63 866,40 €		44,25 %
Autofinancement	80 465,60 €		
TOTAL	144 332,00 €		

Il est proposé au conseil municipal de solliciter l'aide financière de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour les travaux d'aménagement et de sécurisation de la rue de la Paroisse, pour un montant prévisionnel de travaux et de maîtrise d'œuvre de 144 332 € HT au taux de 20 %, subvention attendue 28 866,40 €.

Échanges préalables à la mise au vote : Néant

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

DECIDE : à 10 voix pour (unanimité des présents pour ce point de l'ordre du jour), 0 voix contre, à 0 abstention(s)

De solliciter : l'aide financière de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour les travaux d'aménagement et de sécurisation de la rue de la Paroisse, pour un **montant prévisionnel de travaux et de maîtrise d'œuvre de 144 332 € HT au taux de 20 %, subvention attendue 28 866,40 €.**

Arrivée de M. Christophe PRUDHOMME

2/ Gratification de stage, modification à la demande de la trésorerie.

En perspective du recrutement d'un agent technique polyvalent une « promesse d'embauche » au 1er mars 2024 a été signée avec le candidat. Une convention relative à la mise en œuvre d'une « Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel » (PMSMP) a été conclue entre Pôle Emploi, le stagiaire et le M. le maire pour la période du 15 au 31 janvier 2024.

Organisation de la période : du lundi au vendredi de 11h00 à 17h30 soit 78 heures au total.

La PMSMP n'est assimilable ni à une période de travail, ni à une période de formation. Celui ou celle qui bénéficie de cette période n'est pas considéré comme salarié(e), cependant, il peut être accordé une gratification horaire égale à 15 % du plafond de la sécurité sociale au 01 janvier 2024 soit 4,35 € X 78 Heures = 339,00 €.

1/ Il est proposé au conseil municipal, préalablement, de retirer la délibération N° 2023-83 adoptée le 21 décembre 2023 pour gratification de stage en effet, celle-ci mentionne un assujettissement aux cotisations sociales non nécessaire pour cette gratification.

2/ Il est proposé au conseil municipal de délibérer pour la durée du stage d'immersion de d'une gratification de 339,00 €. Conformément aux instructions de la trésorerie, ce montant ne sera pas assujetti aux cotisations sociales.

Échanges préalables à la mise au vote : Néant

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

DECIDE : à 11 voix pour (unanimité des présents pour ce point de l'ordre du jour), 0 voix contre, à 0 abstention(s)

De retirer la délibération N° 2023-83 adoptée le 21 décembre 2023 pour gratification de stage mentionnant un assujettissement aux cotisations sociales non nécessaire pour cette gratification.

D'approuver : pour la durée du stage d'immersion d'une gratification de 339,00 €. Conformément aux instructions de la trésorerie, ce montant ne sera pas assujetti aux cotisations sociales.

3 /Questions diverses

PEDT

Réunion prévue mardi 31 janvier à 18h00. Au moins un parent sera présent avec son enfant. Le PEDT doit être renouvelé pour le mois de septembre. La date limite de dépôt des dossier est fixée à la fin avril.

Importance sur deux points

- Fixe des objectifs éducatifs à l'accueil périscolaire et à la cantine

- Permet d'alléger les taux d'encadrement

Commission informations animations culture, bulletin N° 75

Daniel GIMENEZ, conseiller municipal et membre de la commission, indique que le bulletin municipal est en cours de montage. Une réunion de relecture est fixée au 26 février la diffusion prévue autour du 9 mars.

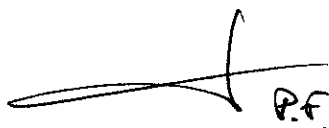
Calendrier des fêtes mises à jour à prévoir. Ajout du 21 avril – journée de clôture du festival des arts allumés. Prévoir inscription sur le bulletin et un flyer.

M. Michel LAURENT demande que soit programmé le délimitage de certaines bordures des chemins communaux.

Pour terminer le maire rappelle le départ en retraite de l'agent technique, la programmation d'une réunion de commission Budget finances, et demande de réserver la date du dimanche 9 juin 2024 où sont fixées les élections européennes.

La séance est levée à 21h10.

Le secrétaire de séance



P.F.

Le maire

